

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026**

**DELIBERATION N° 26-03-040**

**Budget annexe des équipements touristiques : approbation du budget primitif  
2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représenté : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

Rapporteur :

Natacha Rivas, adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) annexe des équipements touristiques pour 2026 a été présenté lors de la Commission des finances du 5 mars dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif annexe des équipements touristiques pour l'année 2026, arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 706 204.91 €	1 706 204.91 €
Section d'investissement	3 014 211 .11 €	3 014 211.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 720 416.02 €</b>	<b>4 720 416.02 €</b>

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 5 mars 2026,  
Où l'exposé de Madame Rivas,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver le budget primitif annexe des équipements touristiques pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 706 204.91 €	1 706 204.91 €
Section d'investissement	3 014 211.11 €	3 014 211.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 720 416.02 €</b>	<b>4 720 416.02 €</b>

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

Valloire, le 17/03/2026

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

